



## Décisions et informations municipales Octobre - Novembre - Décembre 2019

### Administration générale

Transports publics      Dès le 15.12.2019, le CarPostal circulera à travers Vucherens de la manière suivante:

- du lundi au vendredi : 3 x direction Montpreveyres et 5x direction Moudon,
- les jours fériés et le week-end: 5x direction Montpreveyres et 5x direction Moudon (en principe petit bus).

Référendum  
"sécurité routière"      60.5% des votants ont refusé le préavis municipal pour les aménagements de sécurité routière. Par ce refus, la Municipalité, ainsi que le Conseil communal et sa Commission de sécurité routière se voient désavoués sur un sujet qui les a longuement et souvent interpellé, de nombreuses personnes ayant fait part de leurs soucis en demandant aux autorités de faire quelque chose pour la sécurité routière.

La Municipalité estime avoir fait son travail, et par cette votation communale, se sent déchargée de sa responsabilité d'améliorer la sécurité routière, les électeurs, par le choix de leurs votes, ayant dorénavant reporté sur eux cette responsabilité.

Au vu de ce résultat, la Municipalité renonce à poursuivre les autres étapes du projet.

### Finances

Taxes communales 2020      La Municipalité décide de ne pas augmenter le prix des taxes communales 2020 par rapport à 2019.

### Travaux publics

Permis d'habiter      La Municipalité délivre le permis d'habiter/d'utiliser pour:

- la "création d'un appartement de 95 m2 dans l'ancien rural du bâtiment, d'un balcon et de deux velux" à la rte du Village 57 (parc. 32, R. et C.-L. Vonnez),
- la "construction de deux villas jumelées" à la rte du Village 4a et b (parc. 414, GSK SA),
- la "création de 4 garages" au chemin du Montillier 10 (parc. 240, S. et I. Macrina).

Permis de construire      La Municipalité délivre le permis de construire partiel suite à la mise à l'enquête à la rte de Moudon 19 (parc. 181, X. et O. Degallier):

- Oui: transformation d'une ferme, rénovation et création d'un logement,
- Non: détention de chevaux dans le bâtiment.

Autorisation suite à une dispense d'enquête publique La Municipalité délivre l'autorisation de construire pour la pose d'une porte-fenêtre à la Rte de Moudon 1 (parc. 71, D. Grosjean).

Mensurations géomètre officiel Dans le cadre des travaux de mensurations, la Municipalité valide :

- les modifications de limites apportées entre le domaine public et les parcelles 70, 141, 147, 243, 28, 12;
- la suppression de la parcelle 69 au profit de la parcelle 411 et compensation mètre pour mètre en bordure de DP.

Déneigement routes et chemins Seuls les chemins et routes communales sont déneigés au frais de la Commune. Le déneigement des accès privés sont dérompais tous facturés.

Diverses autorisations La Municipalité délivre les autorisations suivantes:

- pose de panneaux solaires sur la propriété sise rte de Moudon 15 (parc. 92, J.-R. Yersin);
- validation des échantillons présentés : tuile brun-rouge pour la toiture, terre cuite pour la terpine et douglas pré-grisé pour la façade Nord de la construction sise rte du village 28 (parc. 75, S. Blanc et G.-C. Pagano);
- prolongation du permis de construire "Création d'un atelier de restauration de voitures anciennes, d'un logement pour les exploitants et de deux places de parc extérieures", à la rte de Carrouge 7 (parc. 409, D. Perroset);
- fractionnement et compensation mètre pour mètre concernant les parcelles 76, 335 et 336 propriétés de C.-L. Bettex et 78 propriété communale;
- permis de fouille Swisscom sur le DP 1062 (dans la montée) et DP 1055 à la hauteur de la rte du Village 45-49;
- modification du tracé des conduites EC/EU et EP pour les raccordements des constructions prévues au ch. des Laviaux 4a et 4b (parc. 267 et 299);
- pose de deux procédés de réclame de 5m<sup>2</sup> à la rte du Village 4a et 4b, (parc. 414, GSK SA);
- ajout d'un conduit de cheminée en façade au chemin de la Gotte 11, parc. 159, C.-L, J. et A. Chollet.

AISTBV – Nouveau service technique Le Conseil communal a nommé Fabienne Wampfler comme déléguée "variable" AISTBV (Association Intercommunale Service Technique Broye vaudoise). La Municipalité nomme Denis Grosjean comme délégué "fixe" avec Rémy Favre comme suppléant.

## Services industriels

Energie renouvelables - Subventions communales 2018 Se basant sur les recommandations de la commission Energie du Conseil communal, la Municipalité a délivré les subventions communales 2018 conformément au "règlement sur le prélèvement et affectation d'une taxe spécifique sur l'énergie électrique".